

**Conseil Municipal du 3 avril 2023**  
**Liste des délibérations**

<b>N° Délibération</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Vote</b>
20230403_01	03/04/2023	Approbation des comptes de gestion 2022	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_02	03/04/2023	Approbation des comptes administratifs 2022	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12 Absents : 3 Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_03	03/04/2023	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Budget Principal	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_04	03/04/2023	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Budget Assainissement	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_05	03/04/2023	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Budget Camping	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_06	03/04/2023	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Budget Structure d'Accueil	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_07	03/04/2023	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Budget Atelier Relais	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_08	03/04/2023	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Budget Boulangerie	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_09	03/04/2023	Vote des taxes locales	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_10	03/04/2023	Vote des budgets primitifs 2023	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

20230403_11	03/04/2023	Subventions aux associations et adhésions aux organismes 2023	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_12	03/04/2023	Tarifs de la garderie	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 1
20230403_13	03/04/2023	Tarif de l'assainissement 2023/2024	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_14	03/04/2023	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'école de Touluch	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 1
20230403_15	03/04/2023	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison Vignes	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 1
20230403_16	03/04/2023	Recrutement d'agents saisonniers	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_17	03/04/2023	Attribution d'une aide sociale	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230403_18	03/04/2023	Subvention exceptionnelle associations Les Murs Ont des Oreilles 2 <sup>ème</sup> édition du Festival Opus 12	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Approbation des  
comptes de gestion  
2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par M. le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Espalion et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion de M. le Trésorier.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 06 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération a supposé qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Le Maire, Christian CAGNAC



Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20230403-20230403\_01bis-DE  
Reçu le 06/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 12**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Absents excusés : Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

Procurations : Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Approbation des  
 comptes administratifs  
 2022**

➤Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

➤Considérant que M. Bruno NAYROLLES, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

➤Considérant que M. Christian CAGNAC, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno NAYROLLES pour le vote du compte administratif,

M. Bruno NAYROLLES propose d'approuver les comptes administratifs 2022 dressés par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les comptes administratifs 2022, comme établis ci-dessous :

**BUDGET PRINCIPAL**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	783 964,57	2 094 308,80
Recettes	2 617 787,82	102 117,01
Résultat 2022	1 833 823,25	-1 992 191,79

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 7 avril 2023

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_02-DE  
 Reçu le 13/04/2023

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	67 362,52	56 804,46
Recettes	60 560,52	41 354,00
Résultat 2022	-6 802,00	-15 450,46

**BUDGET CAMPING**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	67 861,96	47 873,06
Recettes	90 834,06	45 392,00
Résultat 2022	22 972,10	-2 481,06

**BUDGET STRUCTURE D'ACCUEIL**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	41 061,13	29 195,70
Recettes	24 355,43	26 291,00
Résultat 2022	-16 705,70	-2 904,70

**BUDGET LOTISSEMENT SANGAYRAC**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	18 855,80	790,00
Recettes	8 346,75	18 065,80
Résultat 2022	-10 509,05	17 275,80

**BUDGET ATELIER RELAIS**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 446,42	16 375,96
Recettes	1,96	17 566,20
Résultat 2022	-1 444,46	1 190,24

**BUDGET BOULANGERIE**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 617,46	16 968,07
Recettes	9 000,60	0,00
Résultat 2022	7 383,14	-16 968,07

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :****-Afférents au CM : 15****-En exercice : 14****-Présents : 11****-Votants : 13****-Absents : 3****Date de convocation****30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Affectation du résultat  
de fonctionnement  
2022  
Budget Principal**

Le Conseil Municipal,

➤Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

➤Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : +2 107 398.11 €

➤Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

**A Résultat de l'exercice** +1 833 823.25 €

**B Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif, +273 574.86 €

**C Résultat à affecter = A+B** +2 107 398.11 €

**(hors restes à réaliser)**

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

**BESOIN DE FINANCEMENT**

**D Solde d'exécution d'investissement** -567 447.11 €

**E Solde des restes à réaliser d'inv.** -323 222.09 €

**F Besoin de financement D+E** -890 669.20 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 07 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20230403-20230403\_03-DE  
Reçu le 13/04/2023

<b><u>AFFECTATION C=G+H</u></b>	<b>+2 107 398.11 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves</b>	<b>+890 669.20 €</b>
<b>R 1068 en investissement</b>	
<b>(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>+1 216 728.91 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
 -Afférents au CM : 15  
 -En exercice : 14  
 -Présents : 11  
 -Votants : 13  
 -Absents : 3

**Date de convocation**  
 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Affectation du résultat  
 de fonctionnement  
 2022  
 Budget  
 Assainissement**

Le Conseil Municipal,

➤ Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

➤ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : -6 802,00 €

➤ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

**A Résultat de l'exercice** - 6 802,00€

**B Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif, 0,00 €

**C Résultat à affecter = A+B** -6 802,00 €

**(hors restes à réaliser)**

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

**BESOIN DE FINANCEMENT**

**D Solde d'exécution d'investissement** -31 381,72 €

**E Solde des restes à réaliser d'inv.** -86 959,96 €

**F Besoin de financement D+E** -118 341,68 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 07 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_04-DE  
 Reçu le 13/04/2023



<b><u>AFFECTATION C=G+H</u></b>	<b>-6 802,00 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves</b>	<b>0,00 €</b>
<b>R 1068 en investissement</b>	
(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)	
<b>2) H Report en fonctionnement D 002</b>	<b>6 802,00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
 -Afférents au CM : 15  
 -En exercice : 14  
 -Présents : 11  
 -Votants : 13  
 -Absents : 3

**Date de convocation**  
 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Affectation du résultat  
 de fonctionnement  
 2022  
 Budget Camping**

Le Conseil Municipal,

➤ Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

➤ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : +16 527,345 €

➤ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

A Résultat de l'exercice +22 972,10 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, -6 444,75 €

**C Résultat à affecter = A+B** +16 527,35 €

**(hors restes à réaliser)**

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

**BESOIN DE FINANCEMENT**

D Solde d'exécution d'investissement +41 975,95 €

E Solde des restes à réaliser d'inv. -15 122,00 €

**F Besoin de financement** 0,00 €

**(si D+E est positif, F =0)**

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 07 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_05-DE  
 Reçu le 13/04/2023

<b>AFFECTATION C=G+H</b>	<b>+16 527,35€</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement (G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>0,00€</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>+16 527,35 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Affectation du résultat  
 de fonctionnement  
 2022  
 Budget Structure  
 d'Accueil**

Le Conseil Municipal,  
 >Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
 >Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
 - un déficit de fonctionnement de : -61 892,14€  
 >Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

<b>A</b> Résultat de l'exercice	-16 705,70€
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif,	-45 186,44€
<b>C</b> Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-61 892,14€

**BESOIN DE FINANCEMENT**

<b>D</b> Solde d'exécution d'investissement	-75 459,81 €
<b>E</b> Solde des restes à réaliser d'inv.	-131 593,34 €
<b>F</b> Besoin de financement D+E	-207 053,15 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 07 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_06-DE  
 Reçu le 13/04/2023

<b><u>AFFECTATION C=G+H</u></b>	<b>-61 892,14€</b>
<b>1) G Affectation en réserves</b>	<b>0,00 €</b>
<b>R 1068 en investissement</b>	
<b>(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	
<b>2) H Report en fonctionnement D 002</b>	<b>-61 892,14€</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

Objet :

**Affectation du résultat  
 de fonctionnement  
 2022  
 Budget Atelier Relais**

Le Conseil Municipal,

➤ Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

➤ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : -20 104,77€

➤ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

<b>A</b> Résultat de l'exercice	-1 444,46€
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif,	-18 660,31€
<b>C</b> Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-20 104,77€

**BESOIN DE FINANCEMENT**

<b>D</b> Solde d'exécution d'investissement	-1 922,15 €
<b>E</b> Solde des restes à réaliser d'inv.	-16 515,15 €
<b>F</b> Besoin de financement D+E	-18 437,60 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 07 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_07-DE  
 Reçu le 13/04/2023

<b><u>AFFECTATION C=G+H</u></b>	<b>-20 104,77€</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement (G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement D 002</b>	<b>-20 104,77€</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Cagnac', is written over the right side of the official seal.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

Objet :

**Affectation du résultat  
 de fonctionnement  
 2022  
 Budget Boulangerie**

Le Conseil Municipal,

➤Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

➤Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : +9 738,61 €

➤Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

**A Résultat de l'exercice** +7 383,14 €

**B Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif, +2 355,47 €

**C Résultat à affecter = A+B** +9 738,61 €

**(hors restes à réaliser)**

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

**BESOIN DE FINANCEMENT**

**D Solde d'exécution d'investissement** -7 727,99 €

**E Solde des restes à réaliser d'inv.** -4 913,83 €

**F Besoin de financement D+E** -12 641,82 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 07 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_08-DE  
 Reçu le 13/04/2023



<b><u>AFFECTATION C=G+H</u></b>	<b>+9 738,61 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement (G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>+9 738,61 € €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0,00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 11  
-Votants : 13  
-Absents : 3

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

Objet :

Vote des taxes locales

*l'assemblée et M. Christian POUGET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation et de reconduire les taux suivants en 2023 :

Foncier Bâti : 28,55%  
Foncier Non Bâti : 32,25%  
Habitation : 3,23 %

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 13 avril 2023

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.



Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20230403-20230403\_09-DE  
Reçu le 13/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**

-Afférents au CM : 15

-En exercice : 14

-Présents : 11

-Votants : 13

-Absents : 3

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Vote des budgets  
 primitifs 2023**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour les budgets 2023, suivant les préconisations faites par la commission des finances.

Vu les prévisions en dépenses et en recettes, par sections, chapitres et opérations de chaque budget ,

Vu la note synthétique jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le conseil municipal vote pour les budgets primitifs 2023 présentés par M. le Maire.

**BUDGET PRINCIPAL**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 482 620,59	3 617 717,29
Dont RAR		323 222,09
Recettes	2 482 620,59	3 617 717,29

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 13 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	201 806,00	160 089,54
Dont RAR		86 959,96
Recettes	201 806,00	160 089,54

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_10-DE  
 Reçu le 13/04/2023

**BUDGET CAMPING**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	110 682,35	123 596,11
Dont RAR		15 122,00
Recettes	110 682,35	123 596,11

**BUDGET STRUCTURE D'ACCUEIL**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	213 143,15	230 520,74
Dont RAR		131 593,34
Recettes	213 143,15	230 520,74

**BUDGET LOTISSEMENT SANGAYRAC**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	307 721,61	233 854,26
Dont RAR		0,00
Recettes	307 721,61	233 854,26

**BUDGET ATELIER RELAIS**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	22 288,40	18 437,60
Dont RAR		16 515,15
Recettes	22 288,40	18 437,60

**BUDGET BOULANGERIE**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 418,00	41 109,82
Dont RAR		4 913,83
Recettes	36 418,00	41 109,82

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :** L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**-Afférents au CM : 15**

**-En exercice : 14**

**-Présents : 11**

**-Votants : 13**

**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

**Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.**

**Objet :**

**Subventions aux associations et adhésions aux organismes 2023**

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité d'octroyer pour l'année 2023, les subventions aux associations ayant préalablement complété le cerfa 12156\*06 de demande de subvention, fourni leur bilan financier et leur dernier procès-verbal d'assemblée générale, comme désignées ci-après. Pour les associations n'ayant pas encore retourné les documents, une étude d'attribution sera faite ultérieurement.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

ALCOV – Comité des Fêtes	10 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
Association des Parents d'Elèves	500 €
Club d'Escalade	400 €
CTS Quilles de huit	90 €
Sport Quilles	300 €
Foyer Rural de Touluch	300 €
Judo Club	300 €
La Boîte à Musique	700 €
Club de gym	150 €
Via'Dance	700 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 07 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_11-DE  
 Reçu le 07/04/2023

Lilo Moov	600 €
Ski Club Barrézien	500 €
Union Sportive Argence Viadène (jeunes et adultes)	2 700 €
USEP (Union Sportive de l'enseignement du premier degré)	3 000 €
Méca Passion Viadène	300 €
Association de Bienfaisance	610 €
Syndicat Aveyronnais de la Race Simmental	2 290 €
Société de Chasse	700 €
Familles Rurales Association de la Viadène (P'tits Loups)	500 €

En complément des subventions aux associations, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'octroyer pour l'année 2023 le versement des adhésions aux organismes comme ci-après.

**ADHÉSIONS AUX ORGANISMES**

ADA Espalion	784,46 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	150 €
Passerelle Nord Aveyron	150 €
Prévention Routière	70 €

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Tarifs de la garderie**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de la garderie scolaire qui fonctionne de 7h30 à 9h le matin et de 16h30 à 19h le soir, n'ont pas été révisés depuis 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal convient que les désorganisations de services sont dues aux demandes ponctuelles de dernière minute, surtout le soir. Afin de sensibiliser les parents à la nécessité de . M. le Maire propose donc de réviser les tarifs à l'unité.

Le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et une abstention d'appliquer les tarifs de garderie suivants à compter de la rentrée scolaire 2023 :

Forfait de garderie matin et soir :	30 euros mensuels
Forfait de garderie matin :	15 euros mensuels
Forfait de garderie soir :	15 euros mensuels
Garderie unité matin :	2 euros
Garderie unité soir :	4 euros

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 13 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_12-DE  
 Reçu le 13/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Tarif de  
 l'assainissement  
 2023/2024**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 13 juin 2022, les tarifs de l'assainissement avaient été portés à 0,77 euros HT pour la part variable pour la période de consommation allant du 1er août 2022 au 31 juillet 2023 qui sera facturée en 2023. La part fixe restant à 40 euros HT.

Afin de pallier au déficit du budget assainissement, M. le Maire propose de porter à 0,90 euros HT la part variable pour la période de consommation du 1er août 2023 au 31 juillet 2024, qui sera facturée à l'automne 2024. Soit une augmentation de 17%. La part fixe reste inchangée à 40 euros HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés par M. le Maire, pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024, à savoir :

- 40 euros HT pour la part fixe
- 0,90 euros HT pour la part variable

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 06 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_13bis-DE  
 Reçu le 06/04/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Maîtrise d'oeuvre  
 pour l'aménagement  
 de l'école de Touluch**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n°20210315\_02 du 15 mars 2021, la mission de maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de l'ancienne école de Touluch avait été confiée au cabinet Isa Concept pour 22 881 euros HT.

Une réactualisation du devis a été effectuée, en fonction notamment de l'estimation définitive qui est de 336 549 euros HT ; et incluant la mission Permis de construire – APS -APD.

Le montant de la mission proposée est de 30 099,12 euros HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour et une abstention la mission de maîtrise de l'aménagement de l'ancienne école de Touluch proposée par le cabinet Isa Concept pour un montant de 30 099,12 euros HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 14 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_14-DE  
 Reçu le 14/04/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

Objet :

**Maîtrise d'oeuvre  
 pour l'aménagement  
 de la maison Vignes**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la maison Vignes située sur la parcelle AB 81 avait été acquise dans l'intention d'agrandir et de moderniser la boulangerie mitoyenne, et de créer un logement à l'étage pour accueillir un boulanger de manière pérenne dans l'objectif de vendre l'ensemble à un professionnel.

M. le Maire propose de confier la mission complète de maîtrise d'oeuvre de ce projet au cabinet Isa Concept pour un montant de 28 468,00 euros HT.

Où cet exposé le Conseil Municipal à 12 voix pour et une abstention, décide de confier la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de la maison Vignes au cabinet Isa Concept pour un montant de 28 468,00 euros HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 14 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Le Maire, Christian CAGNAC



Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_15-DE  
 Reçu le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

Objet :

**Recrutement d'agents  
 saisonniers**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'en raison de l'accroissement de l'activité au niveau des services techniques et au camping sur la saison touristique, il y a lieu, de créer des emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- DE CRÉER 2 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité :
  - 1 emploi à temps complet au camping, pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 septembre 2023 inclus
  - 1 emploi à temps complet aux services techniques, pour une période allant du 3 juillet 2023 au 20 août 2023 inclus.
- DE FIXER la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique,
- D'INSCRIRE les dépenses correspondantes au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 14 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_16-DE  
 Reçu le 14/04/2023

Le Maire, Christian CAGNAC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Attribution d'une aide sociale**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande des assistantes sociales du secteur d'Espalion, celui-ci doit décider de l'attribution d'une aide sociale à une locataire de la commune en difficulté face à d'importantes charges de chauffage fuel.

Au vu des éléments présentés le Conseil Municipal, sur recommandation de la commission des affaires sociales, décide à l'unanimité d'attribuer une aide de 300 euros à pour le paiement d'une facture de fuel domestique. Cette aide sera versée directement au fournisseur.

Afin d'assurer la confidentialité de cette décision, cette délibération fera l'objet d'une publication partielle, et le procès verbal de la réunion de ce jour ne fera pas mention du nom de la personne concernée.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 14 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.



Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_17-DE  
 Reçu le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 3 avril 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY

**Procurations :** Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Jean MARTY donne procuration à M. Bruno NAYROLLES

**Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.**

Objet :

**Subvention  
 exceptionnelle  
 Association  
 "Les Murs Ont des  
 Oreilles"  
 - 2ème édition du  
 Festival Opus 12 -**

M. le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par l'association "Les Murs Ont des Oreilles", composée de quatre musiciens de la région, ayant pour but d'organiser et promouvoir des activités culturelles en Viadène et de mettre en valeur le patrimoine local. L'association souhaite organiser en juillet 2023, la deuxième édition du Festival Opus 12, avec quatre concerts organisés sur le territoire de la Viadène, dont un à l'église de Saint-Amans-des-Côts en date du vendredi 28 juillet 2023.

Ce concert est l'occasion de proposer aux administrés des événements musicaux de qualité dans un cadre d'exception. Pour mener à bien cette deuxième édition du Festival Opus 12, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 1 000 euros.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association "Les Murs Ont des Oreilles" afin d'encourager et accompagner cette initiative culturelle et musicale ;
- se réserve l'opportunité d'établir un second versement, dont le montant sera à déterminer ultérieurement, si le bilan financier de cette deuxième édition n'est pas satisfaisant.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 24 avril 2023.

Il est précisé que cette délibération a supposé qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230403-20230403\_18-DE  
 Reçu le 24/04/2023